

BASSINFOS



*Bassinfos est sur le net à www.bassins.ch
Bulletin communal avec copyright ©*

Sommaire :

- Carte journalière CFF
- Agenda
- Cabane du Peney
- Carrefour de la Cézille
- Propriétaires de chiens

Agenda

Le prochain conseil communal est fixé au mardi 27 mars 2007 à la Grande Salle.

Ordre du jour partiel:

Statuts AISE modifications

Aménagements alpages, etc.

La séance est publique.


Carte journalière CFF

Depuis 2 ans, la Municipalité est interpellée par le fait qu'il existe des réductions de prix CFF pour les habitants des communes désirant faire une excursion ou un trajet aller-retour sur une journée. Mais Bassins ne dispose pas de cet avantage.

La Municipalité avait étudié la proposition. Plusieurs communes se sont approchées de nous pour obtenir les résultats de cette analyse. Le coût de cet abonnement commune s'élève à 8500 CHF pour 365 tickets « journalier ». Il est impossible de partir à 2 ou plus en bénéficiant de ce coupon.

Par contre la Municipalité est en mesure de vous présenter le concept retenu pour nos habitants.

Chaque habitant, sur présentation de son ticket « carte journalière », peut venir au bureau se faire rembourser le montant de 20 CHF. Un seul et unique remboursement sera accordé à nos habitants pendant l'année.

 SBB CFF FFS	Assortiment	Prix CHF
	1ère classe	90.00
	2ème classe	56.00

Cette opération débute dès ce jour.

Cabane du Peney

Extrait du règlement :

Article 4

Prescriptions spéciales:

Les génératrices électriques ou tous autres appoints d'énergie sont strictement interdits.

Les dégâts causés aux objets du locataire sont de sa propre responsabilité (par exemple: dégât de cloches sur véhicule)

Pour que chacun puisse profiter de ce lieu, l'administration communale se réserve le droit de refuser des locations répétitives effectuées par le même cercle familial.

La cabane doit être rendue propre et en l'état, fourneau nettoyé, cendres vidées, fenêtres et volets fermés, toilette propre. En cas de non respect la caution ne sera pas restituée.

Les locations sont d'un seul week-end à la fois, une famille ou cercle de famille ne peut pas louer plusieurs week-ends de suite.

Avant le départ, les feux de bois (poêle et creux de feu) doivent être éteints.

La Municipalité informe qu'elle met à disposition de la population de Bassins UNIQUEMENT la cabane du Peney.

Un règlement a été élaboré avec le garde-forestier dans le but de régler les différentes utilisations de ce refuge.

La période de location est bloquée du 1^{er} juin au 31 octobre.

Durée de location : du vendredi au dimanche (2 nuits)

Le prix est de 150 CHF. Les réservations s'effectuent auprès de l'administration communale.

Caution : une caution de 100.CHF est demandée pour les éventuels dégâts ou nettoyage à effectuer, elle est restituée à la fin de la location.

0223662322 ou par courriel bassins@bluewin.ch

Patrouilleurs et patrouilleuses scolaires

La municipalité recherche pour l'année scolaire 2006-2007 quelques personnes pour assurer la sécurité aux passages piétons près de l'école et à la Cézille.

Toutes les personnes intéressées sont priées d'appeler Madame Liliane Malherbe au 022 3662322 ou

envoyer un message à liliane.malherbe@bassins.ch pour toutes informations complémentaires. Avec nos remerciements.

Nous profitons de rappeler que les enfants scolarisés à Bassins peuvent utiliser le bus Rail + Bus Bassins gratuitement le matin et en fin de jour si ils sont à l'UAPE.

Cela peut être une solution pour diminuer le trafic automobile vers l'école et améliorer la sécurité.

La Municipalité remercie les personnes qui ont déjà accepté de nous aider.



Commune de Bassins
1269 BASSINS

Heures d'ouverture du bureau communal :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Lundi soir : de 18h à 19h30

Le syndic est à votre écoute le lundi de 17h00 à 18h30 confirmer votre présence au bureau communal

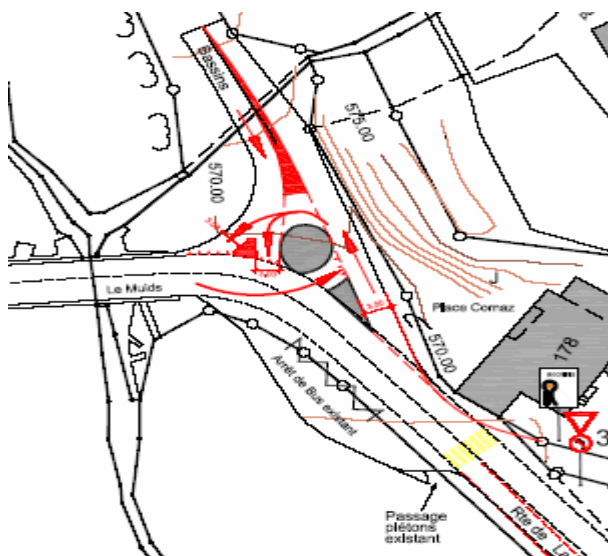
Téléphone : 022 366 23 22
Télécopie : 022 366 39 17
www.bassins.ch

Carrefour de la Cézille

La Municipalité informe que l'aménagement provisoire du carrefour de la Cézille va être réalisé dès le 28 février 2007. Nous profitons de la fermeture de la route cantonale pour réaliser le test.

La durée de cette réalisation est de 6 mois. Après ce délai, il faudra tirer des conclusions.

Aucune prolongation de l'essai ne peut être demandée.



Télévision numérique

TNT

La télévision numérique
terrestre en Suisse romande

1ère étape: Le Bassin lémanique

TSR 1

SF 1

TSR 8

t s i 1



Dès le 1er juin 2005, les habitants du bassin lémanique

peuvent capter la TNT soit la télévision numérique. Ce système offre une couverture TV indépendante du câble et du satellite.

Elle permet de recevoir plusieurs chaînes par l'intermédiaire d'un décodeur (environ 200 CHF à 1000 CHF) et d'une antenne portable ou sur le toit. La réception est en accès libre donc gratuit. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter www.tsr.ch ou www.broadcast.ch ou le 0800774777.

Parallèlement aux problèmes d'évolution du téléseuil, La Municipalité invite chaque habitant à faire la demande pour obtenir Bluewin TV dans le but d'augmenter les statistiques et ainsi les délais de livraison de ce produit.

<http://www.tv.bluewin.ch/fr/> ou numéro gratuit 0800081081

A tous les propriétaires de chiens de la commune :

En exécution du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, la Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'annoncer au Greffe Municipal, **jusqu'au 28 février 2007** :

- A) les chiens acquis ou reçus en 2006
- B) les chiens nés en 2006 et restés en leur possession

Les propriétaires sont également priés d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2006. Nous rappelons que toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur. Les chiens déjà enregistrés en 2006 sont inscrits d'office.